

ATTESTATION DE CONFORMITE

SGS-ICS, organisme tiers, après avoir procédé à un audit des indicateurs ARCEP, définis dans le référentiel [Méthodologie de certification du système de mesures des indicateurs de qualité de service fixe relatifs à la décision ARCEP n° 2008-1362](#) *, les 17 et 18 septembre 2015 atteste que :

Le calcul des indicateurs N°1- 1bis-2-3-4new-5-6-7-8-9-10-11 pour l'opérateur France Telecom (ADSL) est conforme

aux exigences du référentiel et aux règles d'attribution de l'attestation de conformité (CT/ARC/01).

Les taux validés sont les suivants :

Indicateur 1 - Lignes existantes : 12 jours

Indicateur 1 - Créations de ligne : 54 jours

Indicateur 1bis - Lignes existantes : 4 jours

Indicateur 1bis - Créations de ligne : 9 jours

Indicateur 2 - Lignes existantes : 98,5 %

Indicateur 2 - Créations de ligne : 80,7 %

Indicateur 3 - Lignes existantes : NA

Indicateur 3 - Créations de ligne : NA

Indicateur 4 new : 1,35 %

Indicateur 5 : 14,8 %

Indicateur 6 : 7,08 jours

Indicateur 7 : 71,4 %

Indicateur 8 : 3 minutes et 37 secondes

Indicateur 9 : 81,4 %

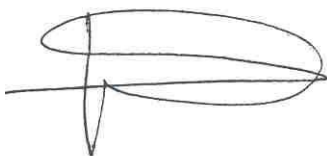
Indicateur 10 : 0,04 %

Indicateur 11 : 94,2 %

Fait à Arcueil, le 21/09/2015

Pour SGS-ICS

Valable jusqu'au 07/01/2016



* référentiel disponible sur [Définition du système de mesure](#).